

Arrêté 2025 - 368

Rectifiant les périodes d'inscription administrative en ligne des étudiants de l'Université Lumière Lyon 2 pour la rentrée universitaire 2025-2026

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2

Vu les articles L.712-1 et L.712-2 du Code de l'éducation ;

Vu les articles D.612-6 et D.612-1-9 du Code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 24 janvier 2025 relatif au calendrier 2025 de la procédure nationale de préinscription pour l'accès dans les formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur, notamment son article 17 ;

Vu l'arrêté du 5 février 2025 relatif au calendrier de la procédure dématérialisée de candidature et de recrutement en première année des formations conduisant au diplôme national de master au titre de l'année universitaire 2025-2026, notamment son article 8 ;

Vu les statuts de l'université ;

Vu l'arrêté du 03 juin 2025 n°2025-295 fixant les périodes d'inscription administrative des étudiants de l'Université Lumière Lyon 2 pour la rentrée universitaire 2025-2026 ;

Vu l'arrêté du 23 juin 2025 n°2025-326 fixant les périodes d'inscription administrative des étudiants de l'Université Lumière Lyon 2 pour la rentrée universitaire 2025-2026 ;

Arrête

Article 1 : Toutes les formations dont la période d'inscription administrative en ligne, fixée par l'arrêté du 23 juin 2025 numéro 2025-326 susvisé, se clôturait à la date du 16 septembre 2025 ont désormais leur date de clôture de l'inscription administrative en ligne modifiée au 30 septembre 2025, inclus.

Article 2 : Toutes les formations dont la période d'inscription administrative en ligne, fixée par l'arrêté du 23 juin 2025 numéro 2025-326 susvisé, se clôturait à la date du 30 septembre 2025 ont désormais leur date de clôture de l'inscription administrative en ligne modifiée au 15 octobre 2025, inclus.

Article 3 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le... 15/09/2025



La Présidente,
Isabelle VON BUETZINGSLOEWEN